



LES COMMUNES CI-DESSOUS SONT DESSERVIES
EN TRANSPORT À LA DEMANDE.

UN VÉHICULE PASSE VOUS PRENDRE
À VOTRE ARRÊT ANJOURBUS ET VOUS AMÈNE
SUR LA LIGNE RÉGULIÈRE N° 35*

Réservation préalable obligatoire
(au moins la veille avant 16h00)
au 02 41 814 814
* Découvrez toutes les autres possibilités de
transport à la demande sur Anjoubus.fr



Communes concernées: Beausse, Bourgneuf-en-Mauges,
La Chapelle-Saint-Florent, La Pommeraye, Le Marillais, Le Mesnil-en-Vallée, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Laurent-du-Mottay.



HORAIRES DU 2 SEPTEMBRE 2014
AU 3 JUILLET 2015

Ligne
35

ANGERS >>
ST-AUGUSTIN-DES BOIS
>> LA POMMERAYE



www.anjoubus.fr

Anjou
CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

Vacances scolaires

Toussaint	samedi 18 octobre matin au dimanche 2 novembre inclus
Noël	du samedi 20 décembre matin au dimanche 4 janvier inclus
Hiver	du samedi 7 février matin au dimanche 22 février inclus
Printemps	du samedi 11 avril matin au dimanche 26 avril inclus

{sous réserve d'éventuelles modifications
du calendrier scolaire par l'académie}

En cas de situation perturbée,
veuillez consulter anjoubus.fr
et pour plus de précisions :
VOYAGES CORDIER 0820 820 799

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

1 - Circule également le premier samedi des vacances scolaires.

ATTENTION - Irigo ligne 35 entre
Saint-Léger-des-Bois et Angers.

● - Jour de circulation.

La Pommeraye >> Saint-Augustin-des-Bois >> Angers

HORAIRES des PRINCIPAUX ARRÊTS

Période de circulation	LMMe JV	LMMe JV	S
Renvoi à consulter			1
Numéro de service	133	01H	850
Circule pendant les périodes scolaires	●	●	●
Circule pendant les vacances scolaires			
LA POMMERAYE - Église	06.40	07.18	07.18
LA POMMERAYE - Lycée	06.42	I	
MONTJEAN-SUR-LOIRE - Carrefour rue des Crêtes	06.47	07.23	07.23
MONTJEAN-SUR-LOIRE - Halte Routière	06.50	07.26	07.26
SAINTE-GERMAIN-DES-PRES - Rue de La Boulairie Écoles	06.56	I	I
SAINTE-GERMAIN-DES-PRES - Le Chêne Vert	I	07.32	07.32
SAINTE-GERMAIN-DES-PRES - Rond Point de l'autoroute	I	07.34	07.34
SAINTE-AUGUSTIN-DES-BOIS - La Petite Buretière	I	07.36	07.36
SAINTE-AUGUSTIN-DES-BOIS - Centre	07.04	07.38	07.38
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Les Essarts	07.11	07.45	07.45
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Hulleteries	07.13	07.47	07.47
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Petit Grandchamps	07.14	07.49	07.49
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - La Coudre	07.16	07.50	07.50
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Patis	07.17	07.52	07.52
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Fouquetteries	07.19	07.54	07.54
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Robinières	07.20	07.55	07.55
ANGERS - La Barre	I	08.05	08.05
ANGERS - Patton	I	08.06	08.06
ANGERS - Château	07.31		08.18
ANGERS - Gare Routière et SNCF	07.35		08.21
DÉPART SNCF VERS PARIS	08.09		08.39
DÉPART SNCF VERS NANTES	08.04		09.01

Cette ligne ne circule pas les jours fériés.

1 - Circule également le premier samedi des vacances scolaires.

ATTENTION - Irigo ligne 35 entre
Saint-Léger-des-Bois et Angers.

● - Jour de circulation.

Angers >> Saint-Augustin-des-Bois >> La Pommeraye

HORAIRES des PRINCIPAUX ARRÊTS

Période de circulation	S	Me	LM JV	LMMe JV
Renvoi à consulter	1			
Numéro de service	01I	144	01J	145
Circule pendant les périodes scolaires	●	●	●	●
Circule pendant les vacances scolaires				
ARRIVÉE SNCF DE PARIS			11.30	
ARRIVÉE SNCF DE NANTES			11.57	18.03
ANGERS - Gare Routière et SNCF	11.35	12.35		18.20
ANGERS - Château	11.38	12.38		18.23
ANGERS - Patton	11.45	12.45	18.05	I
ANGERS - La Barre	11.46	12.46	18.06	I
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Robinières	11.54	12.54	18.14	18.35
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Fouquetteries	11.57	12.57	18.17	18.36
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Patis	11.58	12.58	18.18	18.37
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - La Coudre	11.59	12.59	18.19	18.38
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Petit Grandchamps	12.00	13.00	18.20	18.39
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Hulleteries	12.01	13.01	18.21	18.41
SAINTE-LÉGER-DES-BOIS - Les Essarts	12.03	13.03	18.23	18.43
SAINTE-AUGUSTIN-DES-BOIS - Centre	12.10	13.10	18.30	18.50
SAINTE-AUGUSTIN-DES-BOIS - La Petite Buretière	12.13	13.13	18.33	I
SAINTE-GERMAIN-DES-PRES - Rond Point de l'Autoroute	12.17	13.17	18.37	I
SAINTE-GERMAIN-DES-PRES - Le Chêne Vert	12.19	13.19	18.39	I
SAINTE-GERMAIN-DES-PRES - Rue de La Boulairie Écoles	I	13.21	I	18.57
MONTJEAN-SUR-LOIRE - Halte Routière	12.26	13.26	18.46	19.02
MONTJEAN-SUR-LOIRE - Carrefour rue des Crêtes	12.27	13.27	18.47	19.03
LA POMMERAYE - Lycée	I	13.32	I	19.08
LA POMMERAYE - Église	12.33	13.33	18.53	19.09

TARIFS usagers non scolaires

Nb. de zones	Règle de tarification	Ticket unité	Carnet 10 tickets	Abon. mensuel	Abon. annuel*
1	Intérieur d'une frontière ou franchissement d'une frontière	1,90 €	14 €	40 €	34 €
2	Franchissement de deux frontières	3,90 €	25 €	51 €	43 €

*coût mensuel valable pour un engagement d'un an.

Des abonnements intermodaux avec les réseaux urbains et la SNCF existent. Plus d'infos sur anjoubus.fr.

TARIFS spécifiques

Tarif solidarité (carte délivrée en gare routière ou formulaire à retirer en mairie), réservé aux bénéficiaires du RSA de base (RMG) et leurs ayants droit, aux demandeurs d'emploi, stagiaires de la formation professionnelle, personnes en contrat aidé.

Tarif Icar (carte délivrée en mairie ou en gare routière), pour les jeunes de moins de 25 ans résidant ou scolarisés en Maine-et-Loire.

Tarif Icar + (carte délivrée en gare routière), pour les étudiants boursiers.

Tarif des personnes en situation de handicap

Demi-tarif sur tous les titres (sur présentation de la carte d'invalidité d'un taux > ou égal à 80%)

Billet groupe (valable de 2 à 6 personnes pour la journée).

Où se renseigner

Gare Routière - Esplanade de la gare - ANGERS

tél. 0 820 16 00 49, ouvert du lundi au samedi de 6h30 à 19h30.
et sur anjoubus.fr

Où acheter son titre

Tous les titres sont disponibles en gare routière. Les tickets à l'unité et les carnets de 10 tickets sont également vendus à bord des véhicules.

Le document est imprimé sur papier recyclé pour le respect de l'environnement



www.anjoubus.fr